



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Déclassement de la propriété du 30 rue des Imbergères

Séance du 11 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 h 10, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
Mme Catherine Lequeux par Mme Sophie Ganne-Moison,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 juin 2020

OBJET : Déclassement de la propriété du 30 rue des Imbergères

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la convention de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'îlot Benoit, en date du 18 décembre 1986, entre la ville de Sceaux et la SCIC Ile-de-France,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un immeuble situé 30 rue des Imbergères, constituant les volumes n°14 et 15 de l'ensemble immobilier de l'îlot Benoit, situé rue Voltaire/passage Benoit et cadastré section K n°257 et 279, au terme d'un acte du 28 mai 1991, auprès de la SCIC Ile-de-France,

Considérant que la vente notamment de ce volume par la SCIC Ile-de-France, réalisée sans expression de prix, résultait de l'obligation qui lui était faite de céder gratuitement à la Ville les équipements publics faisant l'objet de la convention de ZAC,

Considérant que, selon la jurisprudence applicable aux biens entrés dans le domaine public antérieurement à l'entrée en vigueur du code général de la propriété des personnes publiques, l'intention d'affecter un bien à un usage public suffit à le faire entrer dans le domaine public, quand bien même il n'aurait pas été aménagé à cet effet,

Considérant les motifs ayant conduit la Ville à acquérir la propriété du 30 rue des Imbergères et l'existence d'une intention d'affectation à un usage public, avec pour conséquence son classement dans le domaine public,

Considérant que le bien a, dès son acquisition, été affecté à du logement, dans le cadre d'un bail emphytéotique établi avec l'office public de l'habitat Sceaux Habitat, auquel la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est venue aux droits,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 4 abstentions : M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)

CONSTATE l'absence d'affectation du bien situé 30 rue des Imbergères à un usage public.

PRONONCE le déclassement du domaine public de l'immeuble situé 30 rue des Imbergères, constituant les volumes n°14 et 15 de l'ensemble immobilier situé rue Voltaire/passage Benoit et cadastré section K n°257 et 279.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent